



Vendredi 30 octobre 2020

Face à la crise sanitaire, la Ville de Rouen mobilisée

Le Président de la République a annoncé mercredi soir le reconfinement du pays. Protéger la population et assurer la continuité des services publics sont les objectifs prioritaires pour la Ville de Rouen. Les nouvelles mesures nationales impliquent la mise en place d'un certain nombre de décisions à l'échelle municipale à compter d'aujourd'hui.

Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire de Rouen et Président de la Métropole Rouen Normandie,
« Avec beaucoup d'autres j'alertais, depuis août, sur les risques d'un reconfinement. Nous y sommes. Le temps du bilan viendra. Mais l'heure n'est pas au bilan. Le temps présent est celui de l'action dans l'unité, la solidarité et la responsabilité, tant collective qu'individuelle. A bien des égards, cette seconde vague devrait être plus grave pour la première. Cette fois, Rouen fait partie des territoires les plus touchés. Le maintien des services publics, la protection de nos concitoyens, notamment les plus vulnérables, doivent être notre absolue priorité. »

La Ville de Rouen fait front en maintenant des services publics adaptés aux contraintes sanitaires, afin de répondre aux attentes et aux besoins des habitants. Elle continue aussi d'accompagner les associations et autres structures qui œuvrent quotidiennement à travers leurs missions de solidarité.

Vous trouverez ci-après les dispositions mises en place par la Ville à ce stade (<https://rouen.fr/coronavirus-covid19>). Elles pourront bien sûr être amenées à évoluer dans les prochains jours en fonction des directives nationales et de l'évolution de la situation sanitaire :

Ecoles :

- L'accueil des enfants rouennais en périscolaire et la restauration scolaire dans les écoles de la Ville seront assurés selon les modalités définies dans le protocole sanitaire établi par le gouvernement.
- Plus de 300 masques inclusifs (transparents au niveau de la bouche) seront distribués aux personnels ATSEM, auxiliaires de puériculture, éducateurs de jeune enfant, animateurs, ainsi qu'à l'accueil spécialisé (médecin et infirmières)
- En cas de besoin et à titre supplémentaire, la Ville pourra fournir aux écoles ainsi qu'aux centres de loisirs des masques pour les enfants (>6 ans) qui n'en disposeraient pas à leur arrivée le matin.

Crèches et centres de loisirs :

- Les crèches municipales ainsi que les centres de loisirs restent ouverts, avec un protocole sanitaire renforcé.



ROUEN.FR

Cabinet du Maire
Contact presse
presse@rouen.fr
02 35 08 86 53



Espace public :

Le service de nettoyage des espaces publics est maintenu.
Les parcs et jardins restent ouverts.

Social :

- Le CCAS (2 rue de Germont) reste ouvert tous les jours de la semaine (lundi au vendredi), avec les prestations habituelles.
- L'accueil de jour « La Chaloupe » distribuera des repas froids avec une soupe chaude à l'entrée de l'établissement. Pour raison sanitaire, l'accès aux repas à l'espace intérieur ne sera pas accessible.
- La Ville met à disposition de l'Etat le gymnase Graindor pour accueillir les sans domicile fixe (20 places ouvertes pour les hommes seuls) de jour comme de nuit. 10 places supplémentaires (en plus des 94 places habituelles) ont également été ouvertes à Colette Yver qui accueille les femmes et les enfants.

Seniors :

- Les visites dans les résidences autonomie et l'EHPAD « La Pléiade » sont toujours possibles avec un protocole renforcé. Plus d'infos auprès de la Maison des Aînés.

Solidarités :

- « Rouen, Ville de cœur », c'est aussi permettre l'entre-aide pour celles et ceux qui en ont le plus besoin dans cette période difficile. Toutes les bonnes volontés et propositions d'aide seront recensées (don, présence téléphonique personnes âgées, soutien scolaire, soutien aux commerçants...), ainsi que les besoins dans les quartiers afin qu'ils soient mis en relation.
Les modalités précises de ce dispositif seront communiquées très prochainement.

Commerces :

- Les commerces ouverts ou offrant des services de livraison à domicile seront progressivement recensés et diffusés sur le site internet de la Ville : <https://rouen.fr/coronavirus-commerce>
Les commerces non listés pourront se signaler en contactant la mairie (fabien.grouselle@rouen.fr)

Marchés :

- Les marchés alimentaires sont maintenus. Conformément aux décisions nationales, les marchés non-alimentaires ne sont pas autorisés.

Conservatoire :

- Conformément aux décisions nationales, le conservatoire est fermé au public, sauf pour les pratiques professionnelles et les enseignements intégrés au cursus scolaire (classes CHAM).



ROUEN.FR

Cabinet du Maire
Contact presse
presse@rouen.fr
02 35 08 86 53



Cimetières :

- Les cimetières restent ouverts notamment pour la Toussaint **
- Le système de voiturette (type golf) qui permet aux personnes âgées de se déplacer au sein des cimetières de la Ville est maintenu pour la Toussaint (2 personnes maximum dans le véhicule, avec gel et masques).
- Les obsèques pourront se tenir avec un maximum de 30 personnes conformément aux dispositions nationales.

Mariages :

- La célébration des mariages est autorisée uniquement en présence des mariés et de leurs témoins (soit 6 personnes maximum).

Equipements et bâtiments municipaux :

- L'Hôtel de Ville et les mairies de proximité sont ouvertes aux horaires habituels.
- Les bibliothèques sont fermées au public. Un système de drive pour le prêt de livres (comme au printemps) sera mis en place dès mercredi dans toutes les bibliothèques, sauf Villon, aux horaires suivants : 13h à 18h les mardi, mercredi, vendredi, samedi. Vingt documents pourront être réservés au lieu de six.
- Les équipements sportifs sont fermés pour les utilisateurs individuels et les associations.
- Les maisons de quartier sont fermées.

Information :

- Les services de la communication continuent de relayer les informations et de répondre aux interrogations éventuelles des usagers sur le site et les réseaux sociaux de la Ville.

Organisation interne à la Ville :

- Le télétravail devient la règle sauf nécessité impérieuse de service.
- Toutes les réunions en présentiel sont proscrites et doivent, dans la mesure du possible, se faire via les applications dédiées (visio).
- Les déplacements professionnels hors de l'agglomération ne sont plus autorisés.

Une page dédiée et une foire aux questions (FAQ) sont disponibles sur le site internet de la Ville www.rouen.fr/coronavirus-covid19

** horaires :

- Cimetière monumental, du Nord : Jusqu'au 7 novembre : de 8h15 à 18h (9h-17h15, les samedis, dimanches et jours fériés). A partir du 8 novembre : de 8h15 à 17h (9h-16h15, les samedis, dimanches et jours fériés)
- Cimetière du Mont-Gargan : Jusqu'au 7 novembre : de 8h15 à 18h (8h30-17h, les samedis, dimanches et jours fériés). A partir du 8 novembre : de 8h15 à 17h (8h30-16h, les samedis, dimanches et jours fériés)
- Cimetières de l'Ouest, Saint-Sever : Jusqu'au 7 novembre : de 8h15 à 18h (17h45, les samedis, dimanches et jours fériés). A partir du 8 novembre : de 8h15 à 17h (16h45, les samedis, dimanches et jours fériés)



ROUEN.FR

Cabinet du Maire
Contact presse
presse@rouen.fr
02 35 08 86 53